



Budget prévisionnel 2024

Assemblée générale 4 avril 2024

Délibération

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel de 4 317 559 €, établi sur les bases suivantes :

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
60. Achats	935 956 €	70. Ventes et prestations	20 802 €
61. Services extérieurs	211 791 €	74. Subventions d'exploitation	2 296 959 €
62. Autres services extérieurs	662 389 €	755. Contributions volontaires entreprises	194 400 €
63. Impôts et Taxes	117 578 €	756. Cotisations	1 241 355 €
64. Charges de personnel	1 954 762 €	76. Produits financiers	2 000 €
65. Autres charges de gestion courante	78 360 €	78. Reprise amortissements et provisions	65 535 €
66. Charges financières	28 162 €	79. Transferts de charges	496 508 €
68. Dotations, amortissements, provisions	327 061 €		
69. Impôts sur les sociétés	1 500 €		
TOTAL DEPENSES	4 317 559 €	TOTAL RECETTES	4 317 559 €

Avec en recettes

- **Cotisations**
 - Collège 1 (PNR) : évolution de +1,5 % de l'assiette générale, soit au total 902130€
 - Collège 2 (Régions) : maintien du montant 2023, soit au total 331 647 €
 - Collège 3 (Associations d'élus) : évolution de +1,5% du montant par association, 505€
 - Collège 4 (Partenaires) : évolution de +1,5%, soit au total 7 073€ (avec 379€ pour les associations et 505 € pour les établissements publics)
- **Contributions spécifiques :**
 - Logiciel EVA : 1400 € par organisation bénéficiaire (Parc naturel marin, Parc national, Office français de la biodiversité)
 - Marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900 € par Parc
 - Forfait participants Congrès des Parcs : 195 €
- **L'engagement des partenariats financiers inscrits aux recettes prévisionnelles.**

Pour approbation

